

MAXIMUM

1 Les Masgrimauds

87160 MAILHAC SUR BENAIZE

Tél. : 05 55 76 22 78

Mail : maximum87@orange.fr

La communauté de communes ELAN finance deux collectes d'encombrants. L'association Maximum. Une seule collecte dans l'année est dédiée aux encombrants.

LES DECHETS ENCOMBRANTS, C'EST QUOI ?

Déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur nature ou de leur volume, ne sont pas pris en compte par la collecte habituelle des OMA (Ordures ménagères ou assimilées) et nécessitent une collecte spécifique. Ils comprennent notamment les appareils électroménagers hors d'usage, la literie, le mobilier, les objets en matières plastiques...

SONT EXCLUS DE LA COLLECTE :

- ◇ Les déchets verts
- ◇ Les gravats
- ◇ Les produits qui ont pour destination les ECO POINTS
- ◇ Les OMA (Ordures ménagères et assimilées)
- ◇ Les déchets dangereux des ménages qui ne peuvent pas être pris en compte lors de la collecte en raison des risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement (exemples : produits phytosanitaires, solvants...)
- ◇ Les huiles usagées
- ◇ Les pneus
- ◇ Les tôles en fibrociment
- ◇ Les bâches agricoles
- ◇ Les cuves à fioul d'une capacité supérieure à 700 litres
- ◇ Les poêles et bidons non vidés.

SERVICE RENDU :

MAXIMUM, association agissant dans le domaine de l'insertion sociale par l'activité éco-citoyenne de collecte des encombrants des particuliers, à l'exclusion des professionnels et des personnes morales. L'Association réalise une collecte du type « porte à porte » avec une inscription préalable à la collecte qui est envoyée à MAXIMUM au plus tard la veille de la collecte.

LE JOUR DE LA COLLECTE :

Les agents de MAXIMUM n'entrent pas chez les personnes, les encombrants doivent être déposés aux dates prédéfinies, avant 8 H, horaire de début de collecte.

Afin de faciliter le travail des collecteurs, il est demandé aux particuliers de trier les déchets avant la collecte. En cas **d'oubli d'inscription**, les encombrants ne seront pas collectés et **la collecte sera reportée**. **Attention : les tas d'encombrants supérieurs à 4 m³ ne relèvent pas de la collecte d'encombrants. Les personnes ne doivent pas s'inscrire à la mairie.**

DATES COLLECTES ENCOMBRANTS 2024



	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
1 AMBAZAC	8											
1 BERSAC			6						2			
1 BESSINES SUR GARTEMPE	2	5	4	2	2	4	1	8	9	7	4	4
1 BREUILAUFU			13						17			
1 CHAMBORET			14						18			
1 COMPREIGNAC			4				2		16			10
1 FOLLES			5						11			
1 FROMENTAL			6						3			
1 JABREILLES LES BORDES			7							8		
1 LAURIERE		5						12			19	
1 LA JONCHERE ST MAURICE			28						10			
1 LES BILLANGES	16					19						
1 LE BUIS			11			20			12			11
1 NANTIAT	8					20				21		
1 NIEUL	10											
1 RAZES	3		11			17		5		7		5
1 SAINT JOUVENT			13						12			
1 SAINT LAURENT LES EGLISES	15					19						
1 ST LEGER LA MONTAGNE		15			2			12			21	
1 ST PRIEST TAURION	3					25						
1 ST SULPICE LAURIERE		15			13			6			20	
1 SAINT SYLVESTRE						24					25	
1 THOURON			12						11			
1 VAULRY			14						16			

24

Collecte à la charge d'ELAN